

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 DECEMBRE 2022

Nb de membres en exercice : 29
Présents : 25

Absents excusés ayant donné
pouvoirs : 4

Votants : 29

Le cinq décembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Douvaine se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Douvaine sous la présidence de Madame Claire CHUINARD, Maire, après avoir été dûment convoqués par écrit le 29 novembre 2022.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché en Mairie et sur les panneaux officiels de la Commune le 29 novembre 2022.

Présents : Mme CHUINARD Claire - *Maire*, Mme CHOLLET Angèle Lucette, M. WOLF Pascal, Mme BUREAU Marine, M. LEHMANN Patrick, Mme LE REUN Karine, M. SONDAG Patrice, Mme FRANÇAIS Chloé, M. RIGOLI Claude - *Adjoints*, M. COLMARD Philippe, M. DE LA BARRERA NAUMANN Victor, M. EL YAKOUTY Abdelhak, Mme FICHARD Andrée, Mme HAVEL Céline, M. HAVEL Julien, LAIDEVANT Céline, M. LAPRAZ Arnaud, Mme SABY Annick, Mme SMADJA Karine, M. BARRAS Olivier, Mme GACHET Audrey, M. MAILLET Laurent, Mme PES Catherine, M. ROBERT Stéphane, M. LECLERCQ Patrick, conseillers municipaux

Absents ayant donné pouvoir : Mme DELBAYS Emilie (pouvoir à Mme SMADJA Karine), M. VESIN Marc (pouvoir à Mme CHOLLET Angèle Lucette, Mme LAMAISON Josiane (pouvoir à Mme PES Catherine), M. SECHAUD Jean-François (pouvoir à M. BARRAS Olivier)

Secrétaire de séance : M. SONDAG Patrice

Urbanisme

DEL20221205_13

Objet : Promesse de vente d'une parcelle communale lieu-dit LES LOCHES

Madame le Maire expose que dans le cadre de l'orientation d'aménagement DOUV1 dite « Les Loches » du Plan Local d'Urbanisme intercommunal le groupe EUROPEAN HOMES est le porteur de projet de l'ensemble immobilier.

Le projet consiste en la construction de 68 logements environ pour une surface de plancher d'environ 5 400m² dont 35 % destinés à recevoir du logement locatif social.

La Commune est propriétaire de la parcelle cadastrée Section B n° 160 d'une contenance de 459 m².

Vu l'avis de France Domaine en date du 14 novembre 2022 estimant ce tènement à 155 euros le m².

Vu la proposition d'achat de EUROPEAN HOMES en date du 8 septembre 2022 pour un montant de 150 euros le m².

Madame le Maire rappelle que l'avis de France Domaine est consultatif et que les collectivités peuvent, en cas de négociation, s'écarter de cette valeur usuellement dans un écart maximum de 10 %. Elle note ici l'écart très faible de 3 %. De plus le prix proposé est cohérent avec les prix négociés entre EUROPEAN HOMES et les différents propriétaires privés de l'orientation d'aménagement. Il intègre par ailleurs le principe de production des 35 % de logements aidés.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer afin de signer une promesse de vente.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

A l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer une promesse de vente à EUROPEAN HOMES concernant la parcelle cadastrée section B n° 160 pour une superficie de 459 m².

FIXE le prix de vente à 150 euros le m² soit un montant total de 68 850 €.

DIT que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte notarié et toute pièce afférente à ce dossier.

Certifié exact

Le secrétaire de séance,
Patrice SONDAG



Le Maire,
Claire CHUINARD